

Les subsides

rêt qu'il porte à ses concitoyens et le ministre des Affaires des anciens combattants qui a été qualifié de ministre parfait—j'en appelle à eux donc pour qu'ils examinent les propositions que j'ai faites au nom de mon parti et analysent tous les aspects qui pourraient leur permettre de répondre davantage aux besoins de tous nos anciens combattants particulièrement ceux qui en ont le plus besoin.

Le chef de mon parti ne s'oppose pas à ce que je fasse ces suggestions et que j'aide le ministre à élaborer des plans pour résoudre le problème et assurer des logements à nos citoyens. Je continuerai à offrir mon aide et j'espère que les deux ministres m'écouteront et donneront suite à ces améliorations tout comme le ministre des Affaires des anciens combattants a accepté d'autres propositions réalistes de mon parti au sujet du niveau des allocations et des pensions pour les anciens combattants. Bien que je n'aie pas d'objection à lancer quelques fleurs à nos vis-à-vis, je dois dire que je m'oppose fermement à la déclaration que le premier ministre (M. Trudeau) a faite à la Chambre il y a à peu près une semaine. On lui avait alors demandé de donner des exemples de la façon dont le gouvernement faisait preuve de modération dans ses dépenses. Le seul exemple qu'il ait trouvé a été la restriction relative à la suppression progressive de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je m'oppose fermement à cette déclaration parce que rien n'est plus loin de la vérité ou plus proche d'un terme qu'on ne peut prononcer à la Chambre.

J'aimerais répéter les paroles que j'ai utilisées dans ma question de privilège qui a été déclarée irrecevable. J'ai dit que c'était là un affront envers les anciens combattants et que, si c'était la seule mesure d'austérité que pouvait trouver le premier ministre pour appuyer la politique de son gouvernement, Dieu nous vienne en aide.

Pour vous prouver ce que j'avance, et je l'ai prouvé au comité permanent des affaires des anciens combattants, à

savoir qu'il n'en coûtera pas un sou de plus au peuple canadien de maintenir la loi sur les terres aux anciens combattants, examinons ensemble quelques chiffres. En 1973-1974 les dépenses d'exploitation de l'administration des terres réservées aux anciens combattants se sont élevées à \$11,879,014. En 1974, l'année où nous avons prolongé la loi, ces dépenses s'élevaient à \$12 millions, mais plus de 3,000 autres anciens combattants avaient bénéficié du programme. Je vous donnerai plus de détails à ce sujet plus tard.

Les prévisions pour 1975-1976 indiquent une augmentation de \$101,125 seulement, ce qui porte ce chiffre à \$12,705,548 et là-dessus \$71,000 sont constitués de contributions à la caisse de prévoyance des employés. Grâce à la reconduction de la loi sur les terres destinée aux anciens combattants pour un an, 5,561 prêts pour de nouveaux établissements ont été approuvés au lieu de 3,175 l'année précédente. En outre, 2,558 prêts ont déjà été accordés aux anciens combattants. Grâce à la prolongation de la loi jusqu'au 31 mars 1975, on a pu approuver 3,000 nouvelles demandes. J'hésite à préciser que selon les réponses aux questions que j'ai inscrites au *Feuilleton* 7,600 personnes ont reçu des avantages supplémentaires par suite de l'abolition de la loi.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Comme il est 5 heures, je me dois d'informer la Chambre qu'en conformité du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)